

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2014

La séance est ouverte à 18 h 15, sous la présidence de M. Frédéric LACAS, Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, dans la salle polyvalente, avenue Charles de Gaulle, à Sauvian.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons ouvrir la séance et nous pourrons nous prononcer sur la motion présentée par l'ordre des avocats avant cette séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mais d'abord il faut nommer un secrétaire de séance. Nous pouvons désigner M. Adil CHOUKRI TOURI qui va procéder à l'appel.

M. CHOUKRI-TOURI.- Bonsoir à tous.

Gérard ABELLA : présent

Nourredine ABID : présent

Elie ABOUD : présent

Gérard ANGELI : présent

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL : présente

Guy ASSEMAT : présent

Bernard AURIOL : présent

Viviane BAUDE-TOUSSAINT : présente

Alain BIOLA : présent

Brice BLAZY : présent

Didier BRESSON : présent

Henri CABANEL : absent, représenté par Jean-Michel DU PLAA

Adil CHOUKRI TOURI : présent

Guy COMBES : présent

Aimé COUQUET : présent

Benoît D'ABBADIE : présent

Nataly DARTIGUELONGUE : absente, représentée par Benoît D'ABBADIE

Sandrine DAUGAS : absente, représentée par Didier BRESSON

Ariane DESCALS-SOTO : présente

Caroline DESCHAMPS : absente, représentée par Luc ZÉNON

Odette DORIER : présente

Jacques DUPIN : présent

Jean-Michel DU PLAA : présent

Bénédicte FIRMIN : présente

Alberte FREY : présente

Jean-Paul GALONNIER : absent, représenté par Frédéric LACAS

Gérard GAUTIER : présent

Marie-Agnès GAZEL : présente

Claude GEISEN : présent
 Robert GELY : présent
 Marie GIMENO : présente à partir de 18 h 35
 Jacques GRANIER : absent
 Dominique GUIFFREY : présente
 Michel HERAIL : présent
 Agnès JULLIAN : présente
 Frédéric LACAS : présent
 Jean-Pierre LAMBERT : présent
 Pascale LAUGÉ : absente, représentée par Odette DORIER
 Jean-Pierre MARC : présent
 Yvon MARTINEZ : présent
 Robert MENARD : présent
 Michèle MILLER : présente
 Michel MOULIN : présent
 Magali PALERMO : présente
 Daniel PAREDES : présent
 Claude PATIN : présent
 Perrine PELAEZ : présente
 Roselyne PESTEIL : présente
 Natalia PETITJEAN : présente
 Elisabeth PISSARRO : absente, représentée par Michel HERAIL
 Christine PUECH : présente
 Jean-Claude RENAU : présent
 Pascal RESPLANDY : présent
 Alain ROMERO : absent, représenté par Jean-Pierre LAMBERT
 Annie ROUGEOT : présente
 Philippe ROUGEOT : absent
 Laurence RUL : présente
 Annie SCHMITT : présente
 Alain SENEGAS : absent
 Michel SUERE : présent
 Florence TAILLADE : absente
 Christophe THOMAS : présent
 Catherine VANDROY : présente
 Pierre VILLENEUVE : présent
 Luc ZENON : présent

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons remercier la Commune de Sauvian de nous accueillir pour ce Conseil communautaire du 20 novembre ; je vais laisser la parole à Bernard AURIOL, maire de Sauvian.

M. AURIOL.- Merci, Monsieur le Président. Je vais être très court. Bien entendu, je vous souhaite à tous la bienvenue dans la commune de Sauvian et pas obligatoirement dans le fief de Bernard AURIOL comme je l'ai lu. Sauvian, c'est une commune comme une autre, il n'y a pas de fief ; il y a un maire qui gagne les élections au premier tour, mais ce n'est pas son fief. Bienvenue à tous, et bon travail à nous tous.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DES AVOCATS DE BÉZIERS

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Suite à l'intervention des avocats, je vais vous lire la motion que je vous propose d'adopter. Je vous la lis :

L'Ordre des Avocats :

RAPPELLE que l'aide juridictionnelle est une prestation accordée aux justiciables les plus démunis n'atteignant pas un certain seuil de ressources pour avoir un accès de défense de qualité ;

S'OPPOSE à l'unique proposition du Ministère de la Justice d'instaurer une taxe scandaleuse sur les Ordres ; ce qui équivaut à taxer les avocats ;

RAPPELLE que la proposition du Ministère de la Justice a pour finalité d'accroître la charge des cabinets d'avocats, alors que les rétributions allouées aux avocats n'ont pas augmenté depuis 2007 ;

RAPPELLE que la profession d'avocat est une profession libérale largement ouverte à la concurrence. L'accès est subordonné à l'obtention d'un diplôme et au respect des critères de moralité. La profession ne connaît aucun numerus clausus et l'installation des avocats est totalement libre ;

RAPPELLE qu'il importe de maintenir le maillage territorial des 164 barreaux de France et d'outre mer en matière civile, pénale, commerciale et prud'homale pour éviter la création de déserts judiciaires et de métropoles judiciaires, et de préserver les principes essentiels de la profession au rang desquels figure son indépendance ;

S'OPPOSE aux mesures annoncées par le Gouvernement : suppression de la territorialité et de la postulation devant le TGI, ouverture des capitaux extérieurs dans les sociétés d'exercice libéral, création d'un statut d'avocat salarié en entreprise ;

S'OPPOSE au recours d'une telle réforme par voie d'ordonnance, alors que l'ensemble des avocats de France est farouchement opposé ;

CONSTATE que les mesures engagées portent atteinte au principe d'égal accès du citoyen à la justice, que les avocats sont mobilisés pour défendre le bon fonctionnement de la justice ;

C'est la motion qui nous est proposée. Y a-t-il des remarques à faire ? Monsieur DU PLAA, vous avez la parole.

M. DU PLAA.- Je suis désolé, mais nous n'avons pas eu connaissance de ce texte avant d'entrer en séance. Je comprends bien qu'il s'agit du texte de l'Union des Barreaux ou de l'Ordre des Avocats. Je ne suis pas sûr que la formulation soit celle de notre assemblée nécessairement. Moi, je m'interroge sur certains termes.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une motion de soutien à cette motion.

M. DU PLAA.- D'accord, je l'ai bien compris. Quand j'entends parler de « taxations scandaleuses », je voudrais rappeler qu'il y a un très grand nombre de grands cabinets qui ne font pas du tout d'aide juridictionnelle et que ce qui est proposé reviendrait à les taxer pour des montants dérisoires par rapport au chiffre d'affaires de ces très grands cabinets d'affaires, et les avocats de Béziers savent de quels types de cabinets je veux parler, ils ne sont pas tellement dans le ressort de ce tribunal.

Moi, je ne peux pas m'associer à cette formulation-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques ? Non.
Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 4 voix : M. DU PLAA, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL, M. MARC, B. AURIOL.
 Qui vote pour ? Tous les autres conseillers communautaires
 La motion est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Merci.

Nous allons passer à l'ordre du jour initial.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Vous avez un certain nombre de documents qui vous ont été remis sur table en séance :

- la délibération n° 16 : Délégation de gestion des aides publiques au logement pour le développement de l'offre locative sociale et l'amélioration du parc privé (Avenants de fin de gestion de l'année 2014)
- une annexe à la convention relative à la délibération n° 18 bis : Convention opérationnelle quadripartite entre la Commune de Sérignan, la CABM, l'État et l'EPF LR, suite au constat de carence dans l'atteinte de l'objectif de production de logements locatifs sociaux – Avenant n° 1
- le rapport annuel d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour l'information de tous les conseillers communautaires. Ce rapport retrace l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. Il a également été envoyé à tous les maires avec le compte administratif, afin qu'il soit présenté au conseil municipal conformément à l'article L.5211.39 du CGCT.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 OCTOBRE 2014

Nous devons approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 octobre, à moins qu'il y ait une question. Pas de questions.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote pour ? Unanimité.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 23 octobre 2014 est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION 00 : RESSOURCES ET MOYENS – Compte rendu des décisions du Président

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez eu le compte rendu des décisions du Président. Y a-t-il des questions sur ce compte rendu ? Monsieur MARC, vous avez la parole.

M. MARC.- Je voudrais avoir une précision sur l'aide financière forfaitaire à l'OPH Béziers.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela porte sur quelle question, s'il vous plaît ?

M. MARC.- C'est la décision n° 214.

M. LE PRÉSIDENT.- Nuria RIVIERE peut apporter des précisions. C'est l'attribution d'une aide financière au titre des aides forfaitaires à l'OPH de Béziers Méditerranée en vue de l'acquisition en Vente en l'État de Futur Achèvement de l'opération dénommée « Le Decem » située boulevard Maréchal Leclerc à Béziers.

Mme RIVIERE.- En fait, dans notre règlement des aides que nous allouons à l'Office HLM, c'est une somme forfaitaire par logement de 10 000 €. Le montant global est lié au nombre de logements qui ont été construits.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MARC, la réponse vous convient-elle ?

M. MARC.- Oui, tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Pas de questions.
Le Conseil communautaire prend acte de la délibération n° 00. Je vous remercie.

Nous passons au thème des ressources humaines et du dialogue social. Alain ROMERO étant absent, c'est Robert GELY qui présente la première question qui concerne l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire.

**DÉLIBÉRATION N° 01 : RESSOURCES HUMAINES ET DU DIALOGUE SOCIAL –
Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire
Rapporteur : M. GELY**

M. GELY.- Bonsoir, chers Collègues. Le dossier n° 1 concerne effectivement l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire. C'est un contrat groupe auquel nous étions adhérents jusqu'à fin 2012, que nous avons résilié à cette époque sachant que, suite à la prise de compétence des ordures ménagères, nous étions sur une prime annuelle qui avait atteint 341 000 € ; nous avons donc pris la décision de résilier ce contrat et de devenir notre propre assureur ; chose qui a été, depuis cette date-là, effective, à savoir qu'en 2013 et sur cette année 2014 qui court nous sommes donc notre propre assureur.

Ceci étant dit, par rapport au précédent contrat groupe qui arrive à échéance en fin d'année, le Centre de Gestion a lancé une consultation en vue de la conclusion d'un nouveau contrat sous un régime de capitalisation pour une durée de 4 ans, qui partirait du 1^{er} janvier 2015 pour aller jusqu'à fin 2018. Nous avons donc habilité le même Centre de Gestion à agir pour notre compte dans le cadre de la mise en concurrence de ce contrat, sachant que la couverture est réduite par rapport à la précédente puisque la nouvelle couverture qui serait prise en compte si vous en êtes d'accord serait de couvrir uniquement le risque décès et l'accident de service et la maladie imputable au service, sachant que les taux seraient de 0,20 % pour le premier et de 1,32 % pour le second.

Nous sommes, si vous en êtes d'accord, sur un contrat qui serait d'une durée de 4 ans, qui couvrirait ce risque-là au taux de 1,52 % en cumulatif et qui concernerait l'ensemble des titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL. Globalement, cela représente une enveloppe annuelle de 140 000 € en valeur brute et de 100 000 € en valeur nette eu égard aux remboursements que nous avons habituellement sur une année.

Voilà ce qui vous est proposé, c'est de prévenir et de couvrir ce risque et d'accepter les conditions qui sont fixées par le contrat groupe d'assurance qui serait la société Allianz et dont le courtier gestionnaire est la société 2A2P.

Il vous est également proposé d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 01 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à la question n° 2. C'est également Robert GELY qui la présente.

DÉLIBÉRATION N° 02 : FINANCES – Construction d'un bâtiment pour l'Institut Universitaire de Technologies à Béziers – Approbation du bilan financier de clôture – Protocole relatif à la clôture des comptes
Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- La question n° 2, c'est une délibération qui concerne l'approbation du bilan financier de l'IUT. Pour les nouveaux élus, je rappellerai que cet investissement avait été décidé en juillet 2006 afin de créer un pôle d'enseignement et de savoir sur le site de l'espace Du Guesclin.

Les locaux ont été créés sur un terrain d'assiette de 6 238 m² qui a été mis à l'époque à disposition gracieuse par la Ville de Béziers.

Le projet initial consistait en la réalisation d'une composante de l'Université Montpellier II et comportait 3 départements :

- les réseaux et télécommunications
- les techniques de commercialisation
- les services et les réseaux de communication.

La surface utile des bâtiments en R + 2 avec sous-sol est de 5 775 m² et permettra in fine d'accueillir un 4^{ème} département.

La maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux avait été confiée à la SEBLI et le bâtiment a été réceptionné fin juillet 2011 pour une ouverture au public mi-septembre de la même année.

Le bilan financier actualisé de l'opération a été approuvé le 25 juillet 2013 en Conseil communautaire, sur la base d'un montant hors taxes de 15 105 058 € ; ce qui représente en TTC une somme de 18 011 691 €.

Il appartient aujourd'hui à l'assemblée :

- de valider le bilan de clôture qui fait apparaître un solde au profit de notre Communauté d'Agglomération de 49 489,28 € TTC, qui est le solde restant en disponible sur les sommes versées au titre des avances de trésorerie ;
- de donner à la SEBLI le quitus définitif des missions confiées dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage.

Voilà l'objet de la délibération. Vous avez en annexe à la délibération le protocole relatif à la clôture des comptes en date du 30 septembre 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert. Y a-t-il des questions ? Monsieur MENARD, vous avez la parole.

M. MENARD.- Ce n'est pas une question parce que personne ne va voter contre, cela va de soi, au point où nous en sommes. Mais je veux juste faire un rappel sur le gâchis qu'a représenté cette opération onéreuse, qui nous laisse maintenant sur les bras un bâtiment au quai du Port Neuf dont on ne sait que faire. C'est un désastre de A à Z. Alors, maintenant, plus personne ne va revenir là-dessus, et en plus ce n'est pas toi, Frédéric, qui es responsable de cela. Nous allons tous voter évidemment cette délibération, mais c'est quand même l'occasion de rappeler que, lorsqu'on fait une connerie, on peut en faire une très, très grosse, et en plus qui continue, parce qu'aujourd'hui qu'allons-nous faire de ce bâtiment ? La SEBLI est dans l'impossibilité de payer la dette qu'elle a vis-à-vis de la CABM parce qu'elle n'a pas cette somme-là. Voilà où nous en sommes parce qu'un certain nombre d'élus sont pris d'une espèce de délire qui consiste à construire sans savoir exactement pour quoi faire, sans l'adapter à des besoins et sans se préoccuper de ce que l'on va faire ou de ce qu'en l'occurrence on n'a pas fait des bâtiments restants.

Nous voterons évidemment – il faut le faire – ce texte, mais peut-être c'était juste l'occasion

de rappeler – encore une fois, tu n’y es pour rien, Frédéric – que cela a été un mauvais choix de A à Z.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. DU PLAA.- Monsieur le Président, juste une observation. Il est vrai que, par commodité de langage, on a coutume de dire que c'est la SEBLI qui a acheté à l'Agglomération le bâtiment de l'IUT du Quai Port Neuf, acheté mais non réglé comme cela a été précisé ; mais en réalité la SEBLI agissait pour le compte d'une opération concédée par la Ville de Béziers qu'est la ZAC du Quai Port Neuf. Donc, in fine, c'est le concédant de la ZAC du Quai Port Neuf, en l'occurrence la Ville de Béziers, qui est responsable du solde de cette opération.

M. MENARD.- D'où ma colère sur le choix qui a été fait par la Ville de Béziers effectivement.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur GAUTIER, vous avez la parole.

M. GAUTIER.- Moi, je voudrais quand même dire que c'est un choix qui a été assumé. C'est un choix qui permettait effectivement de regrouper sur le Champ de Mars l'IUT et l'université. C'est un choix qui s'est révélé onéreux, c'est vrai, mais c'est un choix qui paraissait judicieux quand on l'a fait pour justement d'abord avoir des étudiants et ensuite donner de l'animation dans un secteur au cœur de la ville. Je pense donc que le jugement du Maire de Béziers est quand même un peu sévère.

M. MENARD.- Gérard, il ne s'agit pas de ce choix-là. La question, c'est : pourquoi est-on parti dans ces conditions d'un bâtiment qui était au Port Neuf et qui nous est aujourd'hui sur les bras ? Personne ne conteste cela. C'est cela qui est en question. Bien sûr, cela n'a rien à voir avec le texte que nous votons puisqu'il concerne le bâtiment actuel. Je m'interroge simplement sur le choix qui nous a amenés à ce bâtiment actuel sans s'inquiéter de ce que nous allons faire du bâtiment restant. Tu l'as sur les bras, le bâtiment restant, et cela coûte 4,8 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur AURIOL, vous avez la parole.

M. AURIOL.- Moi, je suis très à l'aise pour répondre. Je rejoins effectivement Gérard GAUTIER. C'était un choix de l'ancien Maire de Béziers de mettre l'université – qui n'est pas aussi grande que celle de Montpellier – en centre ville, c'est un choix que nous avons tous jugé bon parce que cela a été voté, si je ne me trompe, à l'unanimité ; il n'y a donc pas que Bernard AURIOL et Gérard GAUTIER qui l'ont voté, il y a tous les vice-présidents et tous les élus communautaires dont beaucoup sont ici qui l'ont voté. Alors, effectivement, on peut toujours revenir sur le passé, toujours trouver que son prédécesseur n'a pas bien fait les choses ou que nous n'avons pas bien fait les choses. Moi, j'assume tout à fait ce qui a été fait. Il est vrai que le bâtiment est difficile à vendre pour la SEBLI, difficile à payer. Mais je dirai : Monsieur le Maire, peut-être un peu de modestie ; vous avez pris un risque – je ne vous le reproche pas, cela ne me regarde pas – en vous portant acquéreur de l'immeuble des Galeries Lafayette ; c'est votre politique ; on vous la reprochera peut-être dans six ans. Je ne vous juge pas, mais je trouve un peu facile de juger ce qui avait été fait avant ; quand on n'y est pas, c'est toujours facile, et moi j'assume tout à fait mon vote avec tous mes collègues.

M. LE PRÉSIDENT.- Si nous passons toutes les questions comme cela, ça va être un peu long. M. BLAZY peut intervenir. Ensuite, nous arrêtons la discussion.

M. BLAZY.- Juste une remarque sur l'IUT. J'ai été élève à l'IUT dans la première promotion à Béziers, et nous étions dans une petite rue dans des conditions déplorables. Je crois qu'au

départ, en fait, ce bâtiment a été construit pour garantir le fait que l'Université conserverait ses structures sur Béziers. Si la Mairie n'avait pas investi dans un bâtiment, a priori, d'après ce que j'avais compris à l'époque, l'Université n'aurait pas pu rester sur Béziers. Alors, effectivement, peut-être que le choix n'était pas pérenne dans la durée, mais quand cela a été fait ça a été fait dans le cadre d'une bonne volonté. C'est l'ancien élève de l'IUT qui s'exprime.

M. MENARD.- Cela coûte 4,8 M€. Les gens qui payent jugeront.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 02 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Robert GELY présente la question suivante qui concerne une décision modificative sur le budget principal.

DÉLIBÉRATION N° 03 : FINANCES – Budget Principal 2014 – Décision modificative n° 8
Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- La question n° 3 concerne une décision modificative n° 8 sur le budget principal.

La première écriture porte sur une réaffectation comptable à la demande du Trésorier concernant des changements de numéros d'articles. Il n'y a donc rien de particulier à préciser.

La seconde écriture, c'est pour permettre une ligne budgétaire complémentaire de 200 000 € concernant des travaux supplémentaires qui se font à l'UVOM relatifs à la nature du sol et aux adaptations induites sur la configuration des plates-formes de compostage.

Enfin, nous avons une somme de 37 000 € qui correspond à des ajustements de crédits relatifs au versement des subventions au titre de la délégation d'aide à la pierre dans le parc public.

Il vous est donc proposé d'adopter cette DM n° 8 du Budget Principal.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 03 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Robert GELY présente la décision modificative sur le budget assainissement.

DÉLIBÉRATION N° 04 : FINANCES – Budget Assainissement Délégation 2014 –
Décision modificative n° 5

DÉLIBÉRATION N° 05 : FINANCES – Budget Eau Délégation 2014 – Décision
Modificative n° 5

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- Les délibérations n° 4 et 5, nous pouvons les voter ensemble puisque ce sont deux DM qui concernent la même chose, l'une sur l'Assainissement Délégation et l'autre sur l'Eau Délégation, la première pour 600 000 € et la seconde pour 100 000 €. Cela concerne le droit à déduction de la TVA pour le 4^{ème} trimestre. Il faut inscrire bien entendu ces sommes-là par le biais d'une décision modificative sur les deux budgets.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 04 et 05 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Robert GELY présente la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 06 : FINANCES – Budget Principal – Constitution d'une provision pour risques et charges liée à la Taxe Globale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Rapporteur : M. GELY

M. GELY.- Le dernier dossier que je vous présenterai ce soir concerne une constitution de provision pour risques liée à la TGAP qui est la Taxe Globale sur les Activités Polluantes, étant entendu que nous avons des recettes sur l'année qui vont être supérieures, par rapport au budget primitif, de 700 000 €. Cela impacte la TGAP qu'il y aurait à payer demain. Pour ne pas impacter le budget 2015, nous décidons de constituer la provision relative à cette TGAP que nous aurons à payer à hauteur de 260 000 € et elle sera reprise en 2015 tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 06 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Merci Robert.

DÉLIBÉRATION N° 07 : ASSEMBLÉES – Adoption du règlement intérieur

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons pouvoir passer au règlement intérieur. Alain ROMERO n'étant pas là, je vais vous le présenter.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons préciser les conditions d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés par les membres de l'assemblée délibérante avant la séance au cours de laquelle ces projets seront soumis à délibération, les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales.

Il faut donc adopter ce règlement. Avez-vous des questions ? Monsieur COUQUET, vous pouvez intervenir.

M. COUQUET.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais, puisque j'ai participé à la commission qui a réfléchi au règlement intérieur, attirer l'attention sur l'article 10, non pas parce qu'il ne faut pas qu'il y ait de participation des fonctionnaires communautaires à l'assemblée communautaire. Mais par contre a été ajouté un article à la demande de la Mairie de Béziers qui est le suivant : « Par ailleurs, assistent également aux réunions sans participer aux débats le Directeur Général des Services et les membres de Cabinet de chaque commune membre, lorsque le Maire de la commune concernée en fait la demande ». A la rigueur, oui, pourquoi pas ? Mais au fur et à mesure j'ai l'impression que l'assemblée une fois de plus est un peu dépossédée de ses attributions. Alors j'interviens là-dessus chaque fois en tant que conseiller communautaire. Chaque maire a dans la salle des conseillers communautaires qui sont capables également, si le maire à un moment a un trou de mémoire par exemple, d'apporter des rectifications ou des précisions. Donc avoir chacun, derrière, tout son staff ne me semble pas pertinent. Si vous voulez aussi, pour laisser la place aux fonctionnaires, nous pourrions rester à la maison. Moi, je trouve que c'est un peu exagéré.

Ensuite, une remarque sur l'article 23 et l'article 24.

En ce qui concerne le Bureau, il n'y a pas de problème, c'est le Code Général des Collectivités Territoriales qui le prévoit. Il est indiqué simplement qu'il est consultatif et qu'après la réunion du Bureau il y a un compte rendu qui est fait et transmis aux vice-présidents. Eh bien il serait intéressant aussi que les conseillers communautaires aient ce compte rendu.

Même remarque pour ce qui a été ajouté : le Conseil des Maires. C'est encore une organisation nouvelle qui n'a aussi qu'un rôle consultatif. Là aussi, un compte rendu est fait, et nous, nous n'en avons pas la teneur.

Si nous avons ces comptes rendus, cela aiderait à une meilleure compréhension des dossiers, et cela nous éviterait d'avoir à aller rechercher autre part les renseignements.

Sur les articles 31 et 32 qui portent sur le bulletin d'information et sur les groupes politiques, là il y a un petit problème parce que, pour l'instant, à ma connaissance, nous ne savons pas, dans l'assemblée, s'il y a une opposition, s'il y a une majorité. Bien sûr, les articles 31 et 32 correspondent à ce qui doit être indiqué ; ils reprennent bien le Code Général des Collectivités Territoriales. Mais il va falloir peut-être qu'un de ces jours nous nous penchions sur la façon dont nous pouvons avoir ces groupes politiques.

Alors, s'agissant du bulletin d'information, ne pourront intervenir dedans que ceux qui sont bien sûr dans le groupe d'opposition. Or, pour l'instant, à ma connaissance, il n'y a pas de groupe d'opposition dans cette assemblée. Il n'y a pas de groupes du tout. Par contre, moi, je suis favorable à ce qu'il y ait des groupes, mais bon, j'ai l'impression que pour l'instant c'est assez compliqué pour en constituer, même si à un certain moment je pense avait été déposé des propositions de constitution de certains groupes, qui pour l'instant n'ont pas été concrétisées.

Voilà les observations que je voulais faire, mais elles sont surtout liées au fait que les conseillers communautaires, une fois de plus, risquent de voir le fonctionnement normal de leur activité manquer de renseignements. J'insiste sur les comptes rendus des deux organismes que sont le Bureau et le Conseil des Maires. Par ailleurs, moi, je suis pour que les fonctionnaires soient dans la salle, mais en réalité cela voudrait dire que, nous-mêmes, nous pourrions amener en séance des gens pour nous conseiller aussi. Là, il y a quelque chose qui ne correspond pas à un bon fonctionnement de notre instance.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur COUQUET, pour ce qui est dit en Bureau ou en Conseil des Maires, normalement c'est aux maires à faire redescendre l'information. S'il y a des questions de la part des conseillers communautaires et même des conseillers municipaux, on peut très bien faire descendre l'information, alors qu'elle est à disposition dans les mairies ou dans des réunions de travail. Premier point.

Deuxième point. Vous avez fait partie des trois commissions qui ont eu lieu sur le règlement intérieur. Il est dommage a posteriori de signaler cela ; c'était dans ces commissions-là qu'il fallait le manifester.

M. COUQUET.- Je l'ai fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous l'avez fait, d'accord. Mais comme ensuite c'est une décision commune après avis de chacun, c'est la décision commune qui est prise à la majorité. Après, c'est bien que vous vous exprimiez et que les gens le sachent. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Madame PUECH, vous pouvez intervenir.

Mme PUECH.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir. C'était juste une remarque en termes d'organisation de commissions et de réunions de travail. Je l'avais exprimé par mail puisque

je n'ai pas pu participer à bon nombre de réunions dans la mesure où, travaillant, il m'est très difficile de participer à des réunions qui sont prévues le matin entre 9 h et 12 h ou l'après-midi de 14 h à 17 h. J'exprime là une frustration qui est peut-être partagée par d'autres de ne pas pouvoir m'associer davantage aux travaux tout simplement parce que cela ne m'est pas possible d'y participer avant 17 h. Merci d'entendre cette doléance.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une doléance qui est tout à fait justifiée, mais récurrente même au niveau des conseils municipaux où nous avons des difficultés pour fixer l'heure des séances ; si nous les faisons tard le soir, il y en a qui sont gênés parce que c'est trop tard ; d'autres considèrent que c'est parfois trop tôt. Pour arriver à satisfaire tout le monde avec le nombre de réunions qu'il y a, ce n'est pas toujours évident. Mais il est vrai que, pour ceux qui travaillent, ce n'est pas toujours évident de participer aux réunions.

Mme PUECH.- Le souci, c'est que tout le monde n'est pas élu professionnel ou à la retraite. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame FIRMIN, vous avez la parole.

Mme FIRMIN.- Ma remarque concerne les accès à nos conseils communautaires et la tenue du public. Il y a un petit point – mais ce n'est pas un point de détail – qui m'a un petit peu choquée, c'est le fait que les personnes ne puissent pas rentrer dans la salle si elles ont une canne. Donc quelqu'un qui est handicapé, qui a un problème de mobilité, n'a donc pas accès à la séance. On n'a pas le droit d'amener les parapluies, je veux bien l'admettre. Mais ne pas pouvoir amener une canne, c'est un petit peu choquant.

M. LE PRÉSIDENT.- Si c'est une canne avec un certain médical, il sera possible de l'amener. C'est comme pour le port de la ceinture de sécurité ; si on a un certificat médical, on peut ne pas la mettre.

Mme FIRMIN.- On parle d'accessibilité pour les personnes handicapées. Je m'interrogeais donc.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait, c'est une remarque pertinente. Pour raison médicale, si la personne a une canne, elle pourra rentrer dans la salle avec sa canne. Si c'est une canne pour autre chose, ce ne sera pas possible de l'amener dans la salle. Il faudra rajouter cette précision dans le règlement. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 4 voix : M. DU PLAA, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL, M. COUQUET, M. CABANEL.

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 07 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain BIOLA peut présenter la question n° 8 sur le développement des entreprises.

DÉLIBÉRATION N° 08 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Garantie d'emprunt opération « ZAC Mazeran »

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Merci, Monsieur le Président. Le premier dossier que j'ai à vous présenter concerne une garantie d'emprunt sur la ZAC de Mazeran pour la SEBLI. Pour les besoins du financement de l'opération de la ZAC de Mazeran, la SEBLI a contracté un emprunt de 2 M€ auprès de la Banque Postale Crédit Entreprises. Nous avons par habitude de nous porter caution pour ces emprunts-là. C'est ce qui nous est demandé aujourd'hui.

Il vous est donc proposé :

- d'accorder notre cautionnement pour cet emprunt.
- de nous engager, en cas de carence de la part de la SEBLI, à poursuivre l'exécution du contrat.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. BLAZY.- Y a-t-il une convention qui prévoit tout cela ?

M. BIOLA.- Oui, bien sûr. Il y a une convention à ce niveau-là.

M. LE PRÉSIDENT.- La convention est jointe à la délibération.

M. BIOLA.- Nous l'avons en annexe du dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 08 est adoptée à l'unanimité. Merci.

Alain BIOLA présente la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 09 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Attribution d'une subvention à l'Association d'animation de la Pépinière d'entreprises du Biterrois
Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Le deuxième point que je dois vous présenter concerne l'attribution d'une subvention à l'Association d'animation de la Pépinière d'entreprises du Biterrois. Cette association anime la Pépinière d'entreprises INNOVOSUD auprès des porteurs de projets. On peut rappeler que la Pépinière d'entreprises est commune avec la Communauté de Communes de la Domitienne et que les aides apportées sont proportionnelles à la taille des deux collectivités.

Pour la Communauté d'Agglomération, nous apportons un soutien à hauteur de 80 %. La Communauté de Communes de la Domitienne apporte un soutien à hauteur de 20 %.

Pour ce qui est de la sollicitation qui nous préoccupe, elle s'élève à 97 500 €. Cela peut sembler important. On notera que l'Association d'animation de la Pépinière d'entreprises paye un loyer à l'année à la Communauté d'Agglomération qui est légèrement supérieur à 70 000 € par an. En fait, le solde de cette aide se résume à 25 000 € environ. Par contre, les jeux d'écritures font que nous passons la totalité des montants.

Un acompte est versé à hauteur de 40 000 € en janvier, et le solde en avril 2015. C'est ce qui se pratique habituellement.

De plus, il nous est demandé de verser la cotisation au titre de l'année 2015 qui est de 1 500 €.

Voilà ce que je pouvais dire sur l'aide à la Pépinière d'entreprises.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Pour cette affaire, il est recommandé de demander aux conseillers communautaires membres de l'association de ne pas prendre part au vote, à savoir : Michel SUERE, Claude GEISEN, Christophe THOMAS, Alain BIOLA et les suppléants Guy COMBES et Robert GELY.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité des votants.

Michel SUERE, Claude GEISEN, Christophe THOMAS, Alain BIOLA, Guy COMBES et Robert GELY ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 09 est adoptée à l'unanimité des votants.

Nous continuons avec la question n° 10.

DÉLIBÉRATION N° 10 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC Les Portes de Sauvian – Fixation du barème des participations des constructeurs au titre de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Nous nous retrouvons sur Sauvian avec la fixation du barème des participations des constructeurs au titre de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme.

Dans le cadre des concessions d'aménagement, il est prévu que les constructeurs payent une participation pour compenser les équipements qui ont été réalisés par l'aménageur de la ZAC. Un certain nombre de critères sont pris en compte pour définir ces tarifications. C'est lié en particulier à la nature des constructions qui sont effectuées.

Le barème des participations des constructeurs est le suivant :

- Pour les constructions à usage d'industrie ou d'activité artisanale, soumises à permis de construire et qui bénéficient des infrastructures de la ZAC Les Portes de Sauvian, le tarif proposé est de 52 € par m2 de surface plancher.
- Pour les constructions à usage d'entrepôt soumises à permis de construire et bénéficiant des infrastructures de la ZAC Les Portes de Sauvian : 52 € par m2 de surface plancher.
- Pour les constructions à usage de bureaux soumises à permis de construire et bénéficiant des infrastructures de la ZAC Les Portes de Sauvian : 78 € par m2 de surface plancher.
- Pour les constructions à usage de commerces soumises à permis de construire et bénéficiant des infrastructures de la ZAC Les Portes de Sauvian : 104 € par m2 de surface plancher.

Voilà le barème qu'il vous est proposé de valider pour permettre entre autres de passer à la délibération suivante.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 11.

DÉLIBÉRATION N° 11 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – ZAC Les Portes de Sauvian – Convention de participation au titre de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme – Société SA COELHO

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- La question n° 11 concerne, justement sur la ZAC Les Portes de Sauvian, une convention de participation au titre de ce que nous venons d'évoquer avec la Société COELHO qui envisage de réaliser une extension de ses entrepôts et de réaliser un quai de chargement sur sa parcelle.

La surface plancher créée est de 417 m2. Elle est destinée à des entrepôts. La participation de cette société va s'élever à 417 x 52 €, soit 21 684 €.

La participation est versée à hauteur de 30 % de son montant, soit 6 505,20 €, à la signature de la convention. Le solde sera versé après la réalisation des travaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour cette question n° 11, il est recommandé aux élus ayant un lien (l'élu ou un membre de sa famille proche, salarié et actionnaire) avec la société COELHO, mais également avec les entreprises de promotion immobilière en lien avec cette société, intervenant ou implantées sur la ZAC de Sauvian de ne pas prendre part au vote.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BIOLA, vous pouvez présenter la question n° 12.

DÉLIBÉRATION N° 12 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Convention de partenariat avec l'Université de Montpellier III – Année universitaire 2014/2015

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- La question n° 12 porte sur l'Université et précisément sur le partenariat que la CABM a avec l'Université de Montpellier III pour l'année universitaire 2014/2014. Dans ce cadre-là, nous apportons notre soutien à l'université. En particulier, cela concerne le développement d'un pôle de formations touristiques au sein du centre universitaire Du Guesclin. Vous avez dans le dossier le bilan de l'année universitaire et les perspectives pour l'année 2014.

On notera que cette formation touristique est très prisée. Elle a une renommée internationale et elle fonctionne très bien, en sachant que les jeunes diplômés qui sortent de cette filière trouvent tous un emploi, et en particulier des emplois à responsabilités dans leur pays d'origine.

C'est donc une filière qu'il faut encourager et accompagner je pense encore avec beaucoup d'assiduité. L'aide que nous apportons s'élève à 31 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- En plus, cela correspond au cadre de formation dont nos professionnels du tourisme ont besoin, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Alain BIOLA présente la question n° 13.

DÉLIBÉRATION N° 13 : DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES – Désignation d'un délégué suppléant représentant de la Communauté d'Agglomération au conseil d'administration du Collège Marcel Pagnol et du Lycée Marc Bloch à Sérignan

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- Il s'agit d'une modification de délégués pour le Collège Marcel Pagnol et le Lycée Marc Bloch à Sérignan.

Mme PALERMO représentait la Communauté d'Agglomération sur ces deux établissements. Elle a fait connaître son intention de ne plus participer à ces deux conseils d'administration. Il faut donc désigner un remplaçant ou une remplaçante. Cela, nous pouvons le faire à bulletins secrets bien sûr, mais comme il n'y a, a priori, qu'une seule candidate, nous pouvons procéder à un vote à main levée.

Il vous est donc proposé, s'il n'y a pas d'autres candidats ou candidates, que ce soit Mme Roselyne PESTEIL qui remplace Mme PALERMO au sein de ces deux établissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.
Pas de demande de vote à bulletins secrets.
Qui vote contre ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne.
Qui est pour ? Unanimité.
La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.
Nous passons à la question n° 14.

DÉLIBÉRATION N° 14 : POLITIQUE DE LA VILLE – Convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon (ARS) pour le Contrat Local de Santé

Rapporteur : M. BIOLA

M. BIOLA.- La question n° 14, c'est un dossier de mon collègue et ami Alain ROMERO. Il s'agit du renouvellement d'une convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé pour le Contrat Local de Santé.
Le Contrat Local de Santé, qui est un outil de coordination des politiques publiques et de gouvernance dans le champ de la santé, a été signé en février 2013. Il permet à la CABM, à la Ville de Béziers et à l'Agence Régionale de Santé de s'engager autour de thématiques qui sont considérées comme prioritaires pour le territoire.
L'objet de cette délibération est de renouveler cette convention qui est organisée, au niveau du financement, par tiers : un tiers pour l'Agglomération, un tiers pour la Ville et un tiers pour l'Agence Régionale de Santé.
Le montant de la participation de chacun des partenaires est de 1 818,13 € par mois.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.
Qui vote contre ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne.
Qui est pour ? Unanimité.
La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au thème de l'habitat et du renouvellement urbain. Robert MENARD présente la question n° 15.

DÉLIBÉRATION N° 15 : HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Déclaration d'intérêt communautaire d'opérations de production de logements locatifs sociaux situées à Bassan, Béziers, Sauvian et Servian

Rapporteur : M. MENARD

M. MENARD.- Le rapport n° 15 consiste à vous proposer de déclarer d'intérêt communautaire un certain nombre de projets de construction neuve ou d'acquisition-amélioration. Vous en avez la liste dans le texte de la délibération, je ne vais pas vous la relire. C'est dans le cadre de la politique du logement conduite par la CABM dans le cadre du Programme Local sur l'Habitat Intercommunal.
Je voudrais juste préciser que nous voterons ce texte parce que nous avons obtenu – je t'en remercie, Frédéric – le retrait d'un projet de logements HLM sur les Allées Paul Riquet dont nous ne voulions pas. Nous ne voulons pas de logements sociaux sur les Allées Paul Riquet. Je le dis d'autant plus que nous verrons tout à l'heure à quel point un certain nombre de communes, elles, ne respectent pas les quotas qui sont les leurs.
Nous pouvons voter sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 16 : HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN – Délégation de gestion des aides publiques au logement pour le développement de l'offre locative sociale et l'amélioration du parc privé (Avenants de fin de gestion de l'année 2014)

Rapporteur : M. MENARD

M. MENARD.- C'est le point n° 16. Cette délibération concerne la convention de délégation de gestion des aides à la pierre. Il y a deux avenants qui ont été approuvés par le Conseil communautaire, c'était en avril 2014. Nous vous proposons de les modifier, d'abord au vu des perspectives de production de logements locatifs sociaux et d'amélioration du parc privé existant. Les avenants doivent être modifiés en ce qui concerne la répartition des types de logements aidés et la répartition des aides.

D'autre part, la CABM a pu bénéficier d'une augmentation de son enveloppe au titre du programme « Habiter mieux » en faveur des économies d'énergie. Ce point est intégré dans la convention ; ce qui explique les modifications des deux avenants.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons maintenant à un rapport qui concerne l'enseignement artistique et les actions culturelles. Jean-Michel DU PLAA présente une question qui porte sur l'adhésion du Conservatoire Béziers Méditerranée à l'Association des Professeurs de Formation Musicale.

DÉLIBÉRATION N° 17 : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET ACTIONS CULTURELLES – Adhésion du Conservatoire Béziers Méditerranée à l'Association des Professeurs de Formation Musicale (APFM)

Rapporteur : M. DU PLAA

M. DU PLAA.- Merci, Monsieur le Président. Vous avez presque tout dit. Les enseignants chargés de la formation musicale en particulier du Conservatoire de l'Agglomération Béziers Méditerranée souhaitent adhérer à l'Association des Professeurs de Formation Musicale qui contribue à favoriser les échanges entre les différentes institutions, les associations professionnelles d'enseignement de la musique, à instaurer ainsi des sortes de forums entre les professeurs de formation musicale et également ceux des autres disciplines artistiques, ainsi qu'à transmettre un certain nombre d'informations relatives à la profession et à diffuser les nouvelles techniques et leurs connaissances.

Cette adhésion entraîne un alourdissement considérable de nos charges de 90 € par an.

Je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette somme ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Michel SUERE présente les délibérations sur l'aménagement de l'espace.

DÉLIBÉRATION N° 18 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Convention opérationnelle quadripartite entre la Commune de Valras-Plage, la CABM, l'État et l'EPF LR, suite au constat de carence dans l'atteinte de l'objectif de production de logements locatifs sociaux – Signature de l'avenant n° 1

DÉLIBÉRATION N° 19 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Convention opérationnelle quadripartite entre la Commune de Sérignan, la CABM, l'État et l'EPF LR, suite au constat de carence dans l'atteinte de l'objectif de production de logements locatifs sociaux – Signature de l'avenant n° 1

Rapporteur : M. SUERE

M. SUERE.- Je vous présente les questions n° 18 et 18 bis, que nous pouvons traiter en même temps si personne n'y voit d'inconvénient. Ce sont deux conventions opérationnelles quadripartites, l'une entre la Commune de Valras-Plage, la CABM, l'État et l'Établissement Public Foncier, l'autre entre la Commune de Sérignan, la CABM, l'État et l'Établissement Public Foncier, pour atteindre les objectifs de production de logements sociaux. Il est à noter quand même que ces communes ont déjà fait quelques efforts. Ces deux conventions permettront d'améliorer les résultats.

Nous pouvons voter sur ces deux questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la Ville de Valras, c'est l'État qui impose, sur un immeuble, la création de logements sociaux. Sur la Ville de Sérignan, c'est la Ville qui met à disposition de l'EPF un droit de préemption.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur MENARD, vous avez la parole.

M. MENARD.- Une remarque – j'y faisais allusion à l'instant – sur la répartition des logements sociaux. Nous avons à Béziers 6 990 logements sociaux. Un certain nombre de communes qui viennent nous faire des leçons de morale sur ce qu'est le social et sur le fait qu'il faut aider les gens n'en ont quasiment pas. Je vais prendre un exemple : Espondeilhan, du grand socialiste, M. ROMERO ; c'est dommage, il n'est pas là, mais je l'aurais dit exactement dans les mêmes termes s'il avait été là, a 2 logements sociaux, pas 3 ni 5, 2. Alors je propose, plutôt que de parler, d'agir et que nous nous répartissions les logements sociaux parce que si nous avons ces conventions pour Villeneuve, Sérignan et Valras c'est parce que vous ne remplissez pas les objectifs de production de logements sociaux. A Béziers, nous avons plus de 20 % de logements sociaux. Alors peut-être que maintenant nous pourrions nous répartir les choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Guy COMBES, vous pouvez intervenir.

M. COMBES.- Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Monsieur MENARD, vous êtes là en train de donner des leçons aux maires des communes qui n'ont pas suffisamment de logements sociaux. Je ne peux, puisqu'indirectement ma ville est prise à partie, accepter de recevoir de leçons de vous en la matière parce que vous ne connaissez pas, Monsieur MENARD, le dossier et les caractéristiques de la Commune de Valras-Plage. Alors plutôt que de rentrer dans un débat qui serait stérile, je vous propose, quand vous le souhaiterais, de venir me rencontrer, et je vous expliquerai de A à Z pourquoi Valras-Plage est en déficit de logements sociaux. Merci.

M. ABID.- Mais dites-le ici. Pourquoi ne le dites-vous pas ici ? Il faut qu'on vous le demande ? Et cela reste caché. Dites-nous-le ici. Je suis désolé, je suis conseiller communautaire et j'ai droit à la parole. Je pose une question. Répondez-moi.

Monsieur le Président, mes chers collègues, écoutez, Monsieur, ne rejetez pas d'un geste de

la main la question que nous vous posons. Donnez-nous des explications parce qu'il est facile de se rabattre toujours sur la ville centre, Béziers. Comme M. le Maire de Béziers l'a dit tout justement, nous ne sommes pas là aussi pour supporter tout. A un moment, si le territoire doit s'en sortir, c'est tous ensemble que nous nous en sortirons, il faut que nous ayons un travail de synergie. Il ne faut pas dire : « je vais vous expliquer ceci ou cela » ; ce ne sont que des belles excuses. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Déjà, ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a un groupe de travail sur le logement. J'espère que tous les acteurs qui sont concernés et qui ont parlé maintenant ont été présents ou ont été représentés à ces réunions de travail. Nous sommes là pour essayer de trouver des solutions.

Je vais parler de la commune de Sérignan. Je peux vous dire qu'au niveau de l'EPF l'État s'est substitué à la commune pour exercer le droit de préemption, et depuis deux ans que nous leur avons donné le droit de préemption ils n'ont rien préempté parce que, le foncier sur la commune de Sérignan étant trop cher, les équilibres des opérations ne sont pas possibles, même en préemptant des immeubles. Ce n'est donc pas de notre fait si nous ne réalisons pas suffisamment de logements sociaux. Pour les seules opérations que nous avons pu faire, il a fallu que ce soit la Commune qui donne les bâtiments. Quand on voit le prix du foncier sur Sérignan, ce n'est pas neutre ; nous avons donné une grande cave qui fait 800 mètres carrés au sol sur deux étages ; nous avons donné la maison des artistes. Alors, maintenant, nous avons une opération immobilière qui va être faite où 30 % de logements seront affectés au logement social. Alors, ce qu'il y a, c'est que le logement social cela fait peur à certains. Mais il faut savoir que, s'agissant du logement social, maintenant y ont droit 90 % de la population qui se trouve sur le Biterrois.

L'essentiel, c'est d'essayer de trouver le foncier nécessaire pour pouvoir faire des logements sociaux et d'être cohérent, et j'entends bien ce que vous dites.

Monsieur MARC, vous avez la parole.

M. MARC.- C'est la même réflexion pour Villeneuve qui est à un niveau très, très bas dans les logements sociaux, mais dont près de 80 % de la population peut bénéficier de logements sociaux. Ce n'est donc pas un problème de population. Il y a un double problème dans la mesure où plus des deux tiers de la commune sont en zone inondable rouge, on ne peut donc pas construire sur cette zone de nouveaux bâtiments, et la partie qui est la partie extérieure est prise aux deux tiers par la Méridienne et par les entreprises qui alimentent financièrement l'Agglomération. Il y a très peu de terrains disponibles sur Villeneuve-lès-Béziers et le prix est très élevé. C'est une explication du fait que nous sommes à un niveau très, très bas au point de vue des logements sociaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur SUERE, vous pouvez intervenir.

M. SUERE.- Merci, Président. J'entends beaucoup de choses qui se disent, mais il faut respecter quand même les règles de la loi. La Loi SRU impose une réglementation en matière de logements sociaux aux communes en fonction de leur taille. Pour avoir travaillé sur le tissu de Valras, M. le Maire a assez d'humilité pour ne pas répondre, nous avons eu beaucoup de foncier proposé et très peu a pu être retenu parce qu'aucune opération ne peut être réalisée de façon économiquement viable, à savoir que le coût des terrains, comme le disait le Président, étant trop élevé les opérations n'ont pas pu suivre.

Etant membres également de l'EPF, nous avons convenu avec le Préfet de Région qu'une opération soit faite par l'EPF. L'EPF, dans un premier temps, refusait de faire le portage sur les communes où le foncier était très élevé. Il a fallu de longues délibérations pour instituer cette règle. Ce n'est donc pas une opération négative pour ces communes. Bien au contraire, c'est une chance pour pouvoir faire du logement social. Je pense que les maires de Valras et de Sérignan le prennent en tant que tel.

M. COMBES. - Je vais intervenir très rapidement parce que je veux vous répondre, Monsieur. Si je ne veux pas rentrer dans un détail et une explication de texte, c'est que cela prendrait, pour que vous compreniez tous ici, plus de demi-heure ou même trois quarts d'heure ; c'est le temps que j'ai passé devant la commission et devant M. le Sous-préfet pour expliquer les raisons techniques pour lesquelles nous ne faisons pas assez de logement sociaux.

Monsieur, notre commune fait 250 hectares ; il y a 50 hectares, rive gauche, qui sont du ressort du Conservatoire du Littoral et 200 hectares rive droite qui sont urbanisés à 95 %. Alors, les terrains, Monsieur, je n'en ai pas, et ceux qui restent, ont été présentés pendant X années à la Communauté d'Agglomération qui avait compétence en la matière, à qui nous avions délégué la compétence. Après étude financière, il a été impossible de bâtir quoi que ce soit parce que le coût du terrain était trop élevé.

L'État a pris en charge, le droit de préemption, pendant deux ans. Lorsque nous sommes en carence de production de logements sociaux comme la Commune de Sérignan ou comme d'autres communes, nous n'avons plus le droit de préemption urbain et c'est l'État qui a le droit de préemption urbain. Eh bien parmi tous les dossiers qui ont été transmis à l'État, aucun n'a vu le jour. Pourquoi l'État, a donné cette compétence à l'EPF ? Parce que l'EPF peut, par des financements dont il dispose, acquérir, s'il y en a, des terrains à des prix beaucoup plus élevés pour réaliser des opérations de logements sociaux. Les dix logements sociaux que nous allons faire, c'est parce que la Commune a donné un terrain pour l'euro symbolique.

Alors quand j'entends que l'on me donne des leçons, j'aimerais que chacun vienne voir ce qu'il en est exactement et me laisse travailler parce que des logements sociaux nous n'en avons pas peur. Voilà ce que j'avais à dire. Mais ce serait trop long, Monsieur, pour vous expliquer la bataille que nous menons parce que, derrière, eh bien oui, nous avons des pénalités, et ce sont 176 000 € par an que l'État nous retient. Voilà ce que j'ai à dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur COUQUET peut intervenir.

M. COUQUET. - Un mot par rapport à la Ville de Béziers qui, avant la loi SRU d'ailleurs, avait les 20 %. C'est donc un problème historique, les logements sociaux dans la ville de Béziers. Mais ce n'est pas une raison pour bloquer tout non plus, même si les autres communes ne remplissent pas les conditions. Il n'empêche que, ce matin, nous avons su – enfin, nous le savions déjà – qu'il y a certainement plus de 1 000 personnes qui demandent des logements et qui ne sont pas satisfaites. Ce qui veut dire que, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, il n'y a pas qu'une véritable réflexion à faire dans ce domaine, mais une véritable action pour que, que ce soit dans la ville de Béziers ou dans les villages, il y ait davantage de logements sociaux.

J'ajoute un point qui a été abordé par le collègue de Villeneuve-lès-Béziers. En même temps, les gens qui habitent dans les logements sociaux maintenant ont des loyers qui devraient être des loyers pour des habitations à loyer modéré, mais qui ne sont pas si modérés que cela, et souvent ce sont des familles qui sont à un bon niveau de revenus qui habitent dans ces appartements, et cela ne déparerait pas l'image dans le centre ville de Béziers, puisque ce n'est pas qu'un problème de logements sociaux ; le problème dans le centre ville – et vous le savez, cela a été souvent débattu – c'est qu'il y a des nombreux logements insalubres qui accueillent d'ailleurs des populations qui, elles, sont pauvres ; tandis que les logements sociaux, actuellement, accueillent des familles normales. D'ailleurs, beaucoup de jeunes couples qui s'installent, qui ne peuvent pas accéder à la propriété, ont besoin de ces logements sociaux. Il faut donc que nous ayons, là-dessus, une action forte.

M. MENARD. - Pardon, je voudrais ajouter quelque chose pour calmer le Maire de Valras. J'ai le vague sentiment d'entendre exactement les mêmes arguments à Neuilly-sur-Seine. Vous imaginez le prix du mètre carré à Neuilly, et évidemment on ne fait pas de logements sociaux. Mais c'est se moquer de moi. C'est à croire qu'il n'y a qu'à Béziers que le prix du terrain est tellement bas que l'on peut faire du logement social ? Pourquoi ne les faites-vous

pas ces logements sociaux ? Parce que, dans les cantons du Nord, là, c'est hors de prix... Mais qu'est-ce que c'est ces inventions ? Vous nous racontez quelle fable ? C'est que vous êtes très, très forts pour la solidarité chez les autres. Vous êtes très, très forts pour le logement social quand ce sont les autres. Quand il s'agit de mettre du logement social sur les Allées Paul Riquet, il n'y a pas de problème, mais à Valras non, à Sérignan non et à Espondeilhan non. Deux logements sociaux à Espondeilhan ! C'est cela la gauche qui nous donne des leçons de morale ? Il y a deux logements sociaux à Espondeilhan parce que le prix du terrain à Espondeilhan est aussi cher qu'à Neuilly, tout le monde le sait... et c'est ce qui explique cela. C'est se foutre de nous !

M. COMBES.- Je ne répondrai pas parce que nous savons, Monsieur MENARD, qu'en communication vous voulez aller plus loin. Mais je m'arrêterai là parce que, moi, je m'appuie sur des choses simples, pragmatiques et vérifiées. Je vous invite donc un jour à venir en mairie et je vous expliquerai tout cela.

M. ABID.- Je viendrai.

M. COMBES.- Eh bien, vous viendrez aussi, Monsieur, il n'y a aucun problème.

M. ABID.- Nous viendrons voir la politique pavillonnaire de Valras.

M. SUERE.- Juste une remarque aussi. Au niveau du SCOT, et je précise par souci de solidarité entre autres puisque M. MENARD dit que nous n'avons pas de solidarité sur le territoire, par souci de solidarité il est prévu, au niveau du SCOT, que chaque commune, même en dehors du cadre SRU, participe à hauteur de 10 % de production de logements sociaux. Moi, je n'ai rien à me reprocher, j'ai plus d'une trentaine de logements sociaux et je compte bien en faire une soixantaine de plus pour arriver au quota de 10 % qui m'est demandé.

M. LE PRÉSIDENT.- Gérard GAUTIER a la parole. Ensuite, Bernard AURIOL pourra intervenir. Et puis, nous arrêterons cette discussion.

M. GAUTIER.- Moi, je voudrais simplement dire qu'effectivement, en 2002, lorsque nous avons créé la Communauté d'Agglomération, plus de 99 % des logements sociaux étaient sur Béziers. Effectivement, heureusement qu'il y a eu des lois un peu coercitives pour inciter toutes les communes à faire du logement social parce que j'ai entendu, lors d'un Bureau, un maire qui n'est plus en exercice actuellement dire : « nous, nous paierons, mais nous ne ferons pas du logement social ».

Alors je crois qu'aujourd'hui quand même l'état d'esprit a changé. Aujourd'hui, tout le monde, toutes les communes sont prêtes à recevoir du logement social. C'est déjà un grand pas en avant. Les choses ne sont pas simples parce que M. COUQUET nous disait tout à l'heure qu'il y a plus de 1 000 demandes de logements sociaux ; c'est le chiffre que nous avons retenu ce matin. Quel que soit le nombre de demandes de logements sociaux, en tant que président de la commission d'attribution je peux vous dire que lorsque nous attribuons des logements sociaux nous avons 52 % de refus ; alors, certes, les refus sont peut-être justifiés, mais il faut savoir que c'est plus compliqué que ce que l'on pense. Nous avons une vacance terrible au niveau de l'OPH de Béziers, et la vacance entraîne un déficit et chaque année elle nous coûte 4 M€.

Alors je crois que, lorsque l'on parle du logement, il faut d'abord dire qu'il y a une volonté. Il est vrai que j'ai entendu certains arguments, mais aussi je pense que la volonté n'a pas toujours été là ; elle a été là quand il y a eu des mesures coercitives. Mais, aujourd'hui, je crois que l'état d'esprit a changé. Moi, je suis très optimiste, mais il convient de savoir que ce n'est pas simple, que cela va coûter de l'argent et que nous avons beaucoup d'efforts à faire et les uns et les autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Bernard AURIOL peut intervenir, et après je conclus.

M. ABID.- Je voudrais juste dire un dernier mot.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, non. Le débat, nous le ferons en commission.

M. ABID.- Je tiens à dire juste une chose, Monsieur le Président, excusez-moi et j'en aurai fini là-dessus. Nous parlons de 2002 et de la création de la Communauté d'Agglomération. Nous payons aujourd'hui la politique d'urbanisme qui a été faite pour le « tout pavillonnaire » autour et on laisse la ville centre qui prend tout cela. Messieurs, je vous mets en face de vos responsabilités ; si les prix des terrains ont augmenté comme cela, c'est dû à votre politique pavillonnaire. Vous payez donc votre politique d'urbanisme.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, pour vous répondre, Monsieur, vous faites vôtre la politique qui a été excellente de Raymond COUDERC sur ce plan-là, parce que sur le plan social on ne peut pas lui reprocher un travail excellent qui a été fait d'approche sociale et de politique d'habitat. Le bilan que vous avez actuellement sur Béziers est un bilan de la politique de M. COUDERC qui a pu apporter les logements sociaux dont avait besoin sa population, et c'est aussi le résultat du travail de l'équipe antérieure. C'est déjà bien d'avoir mené cette politique-là. On peut reprocher quand c'est mal fait, mais on peut aussi dire quand cela a été fait correctement.

Bernard AURIOL a la parole.

M. AURIOL.- Je vais faire court. Vous n'avez que des solutions, que des propos de bistrot, tous, le Maire de Béziers et vous, vous n'avez que des propos de café du commerce. Selon vous, tout ce qui était fait avant était nul, et si vous aviez été vous auriez mieux fait. Nous le verrons, vous avez six ans pour faire vos preuves.

Par contre, moi, je peux parler clairement. Quand je suis arrivé à la Mairie de Sauvian, il y avait zéro logement social. Il y en a 130 actuellement. Certains de vos amis sont venus m'en demander ; même les gens de mon opposition sont venus m'en demander, alors qu'ils le critiquaient en campagne.

La méthode la plus simple pour faire du logement social, c'est quand nous en avons la main, c'est donc quand nous faisons des ZAC. Tout le monde n'a pas commencé des ZAC. Le Maire de Servian, fait du logement social parce qu'il est sur une ZAC, il a la main sur le foncier. Moi, j'ai la main sur le foncier. Demain, ce sera la ZAC qui se prépare à Sérignan. Gérard GAUTIER l'a rappelé, il faut 5 ans pour sortir une opération de logements sociaux. Alors vous n'avez que des solutions. Travaillez pendant six ans, nous ferons le bilan dans six ans au niveau de l'agglomération.

M. ABID.- Je me permets de vous répondre, Monsieur AURIOL, maire élu au premier tour comme vous l'avez si bien dit. C'est vous qui avez tenu à notre rencontre des propos insultants quand vous insultez nos choix que nous avons faits dans la plus grande transparence pour l'acquisition des Galeries Lafayette. Vous vous mettez au-dessus de la mêlée, mais vous nous montrez du doigt. C'est vous qui tenez des propos qui sont des propos de bistrots, voire outranciers. Je vais vous dire quelque chose, j'ai été heurté tout à l'heure quand vous avez parlé de notre choix. Nous ne nous permettons pas, Monsieur AURIOL, de contester vos choix. Nous sommes ici dans un espace communautaire. Ce que vous faites dans votre ville, ça vous regarde. Quand vous citez des amis par rapport à certaines choses, cela veut dire que vous me visez personnellement ?

M. AURIOL.- Je l'ai déjà dit à votre Maire en Bureau, je ne vous laisserai jamais la parole quand vous dites des imbécillités et je combattrai tout le temps ce que vous représentez, l'idéologie que vous représentez et vos raisonnements.

M. ABID.- Mais vous m'insultez quand vous parlez comme cela ! Monsieur AURIOL, je ne vous permets pas de me parler comme cela, vous n'avez pas le droit. Je vous en prie, c'est insultant !

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il vous faut arrêter ce genre de discours. Vous coupez les micros maintenant. Nous sommes là dans un débat communautaire. Je demande à ce que l'on coupe le micro, que cela plaise ou que cela ne plaise pas. Nous sommes en train de voter sur une question communautaire. Les débats que vous aurez là-dessus, vous les ferez en commission, ou nous les ferons en Bureau communautaire. Les propos que vous voulez tenir entre vous, vous les tiendrez entre vous et dehors, mais pas dans cette instance.

M. ABID.- Je ne suis pas là pour me faire insulter.

M. MENARD.- Bernard AURIOL pourrait la fermer 5 minutes. Chaque fois qu'AURIOL parle c'est sur ce ton-là !

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai demandé que le débat s'arrête sur cette discussion qui dégénère, et nous ne sommes pas là pour donner l'image de discussions qui dégénèrent.

M. ABID.- Attendez, il nous a insultés depuis le début !

M. LE PRÉSIDENT.- Nous devons voter sur les questions n° 18 et 18 bis.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 18 et 19 sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à la question n° 20.

DÉLIBÉRATION N° 20 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – Acquisition des lots de copropriété 1 et 7 de l'immeuble situé 12 quai Port Notre Dame à Béziers, cadastré LS n° 121 – Réserve foncière

Rapporteur : M. SUERE

M. SUERE.- Par délibération du 21 juillet 2011, la Communauté d'Agglomération a déclaré « pôle touristique d'intérêt communautaire » le site des Neuf Écluses de Fonseranes, situé sur la commune de Béziers. Au vu de la nécessité d'entamer une réflexion plus globale concernant l'état du foncier bâti situé le long du Canal du Midi, le Conseil communautaire, par délibération en date du 26 janvier 2012, a déclaré d'intérêt communautaire un périmètre d'action foncière sur le Quai Port Notre Dame, à côté des Écluses de Fonseranes.

Il est rappelé que les Neuf Écluses de Fonseranes forment non seulement un ensemble monumental classé, mais aussi un site dans lequel le Quai Port Notre Dame s'inscrit.

A ce titre, le schéma d'aménagement du Quai Port Notre Dame, réalisé par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en 2013, permet de donner à ce lieu des fonctionnalités urbaines en rapport avec la vocation touristique et patrimoniale du secteur.

A ce titre, il vous est proposé d'acquérir auprès de M. HUBERT Gérard et de Mme MOULINIE Christine les lots de copropriété 1 à 7 de l'immeuble situé au 12 Quai Port Notre Dame, cadastré LS n° 121, à Béziers, pour un montant de 180 000 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà une acquisition qui est positive pour la revalorisation de ce quai. Nous rentrons dans le Quai Port Notre Dame. C'est la revalorisation de ce site qui est en

juxtaposition du Quai Port Notre Dame. Il faut requalifier la zone, et c'est une acquisition de plus, nous ne pouvons que nous en féliciter ; ce n'est pas donné, mais si nous voulons requalifier la zone et en faire une zone portuaire de qualité dans le cadre d'un programme touristique à venir je crois que c'est quelque chose que la Communauté d'Agglomération fait, et là c'est la Ville de Béziers qui en profite, mais c'est bien pour cela que nous sommes là et c'est dans ce sens-là je crois qu'il faut aller, c'est plutôt sur de la construction que nous devons aller que sur des oppositions. Y a-t-il des questions sur cette acquisition ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Bernard AURIOL présente la question n° 21 qui concerne une convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires non domestiques de Cameron France SAS.

DÉLIBÉRATION N° 21 : CYCLE DE L'EAU – Convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires non domestiques de Cameron France SAS

DÉLIBÉRATION N° 22 : CYCLE DE L'EAU – Convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires non domestiques du Mas de La Chevalière

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais présenter la délibération n° 21 et la délibération n° 22. Ce sont deux conventions spéciales de déversement des eaux résiduaires, la première pour l'établissement Cameron France, la seconde pour l'établissement Mas de La Chevalière.

Ces conventions sont passées entre le délégataire, l'Agglomération et les deux entreprises qui paient pour les rejets de leurs effluents puisqu'ils ne peuvent pas être considérés comme des effluents ménagers.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Monsieur BLAZY, vous avez la parole.

M. BLAZY.- Est-ce que les rejets des industriels rentrent dans le calcul des tarifs ensuite de traitement de l'eau ?

M. AURIOL.- Oui. Ils paient selon une certaine formule, mais ne me demandez pas de vous l'expliquer.

M. BLAZY.- Je ne veux pas rentrer dans le détail, je n'ai pas fait d'études dans ce domaine.

M. AURIOL.- Ils paient au prorata de ce qu'ils rejettent.

M. BLAZY.- Mais cela n'a pas d'impact sur le contrat global ?

M. AURIOL.- Non.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas d'autres questions. Nous votons sur ce rapport.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

Les délibérations n° 21 et 22 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Bernard AURIOL présente la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 23 : CYCLE DE L'EAU – Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- Le question n° 23 concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. C'est le résumé de l'année 2013 sur le service public de l'eau, où vous pouvez voir :

- les volumes d'eau potable que nous mettons en distribution : 10 609 500 m3.
- le rendement du réseau à l'échelle de la CABM : 72,50 % ; c'est une moyenne. Vous savez que nous allons de plus en plus, à la demande de beaucoup de mes collègues, augmenter le linéaire de réseau que nous allons refaire pour arriver à 75-80 % comme le demande le Grenelle II de l'Environnement. Pour le moment, nous sommes en conformité avec le Grenelle I.
- la longueur du linéaire de réseau d'assainissement séparatif : 442,53 km.
- le nombre d'abonnés au service d'eau potable : 48 919.
- le prix moyen de l'eau et de l'assainissement pour un abonné consommant 120 m3, qui est de 3,81 € TTC/m3, mais là aussi c'est une moyenne, vous le savez et nous savons tous que, pour le moment, le prix de l'eau à Béziers est cher, comme il l'était dans d'autres communes en France qui ont attendu pour négocier le prix de l'eau que le contrat s'arrête, comme nous le faisons nous-mêmes, et en 2016 nous allons faire une consultation sur le volume des 13 communes qui composent l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Monsieur MENARD, vous avez la parole.

M. MENARD.- Je m'étonne du peu de documents qui nous sont fournis sur ce rapport. Nous avons regardé ce qui avait été fait pour le rapport 2012 ; c'était sans commune mesure. Nous nous étonnons donc un petit peu du peu d'explications qui nous sont fournies.

M. AURIOL.- En première page du rapport, vous avez le rappel des modes de gestion des services avec la liste des délégataires.

Dans les pages suivantes, vous avez des éléments sur la population de l'agglomération, sur les volumes produits, sur les volumes importés parce que nous en importons d'un autre syndicat, sur le volume exporté hors de la CABM, sur le volume vendu aux particuliers, sur le volume vendu aux gros consommateurs, sur le volume vendu aux services communaux. De là, on sort le rendement de réseau.

M. LE PRÉSIDENT.- La réunion de la Commission de consultation des services publics locaux sur ce rapport a eu lieu la semaine dernière. Nous allons faire parvenir à toutes les communes les différents éléments dans le détail sur le service de l'eau. Nous avons le rapport établi au niveau de la Communauté d'agglomération, mais par rapport aux communes nous venons d'obtenir le document et nous vous le faisons passer dès la semaine qui vient.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 22 voix : M. MENARD, Mlle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARO (absente, représentée par M. HERAIL), M. ANGELI, Mme DORIER, M. MOULIN, Mme LAUGÉ (absente, représentée par Mme DORIER), M. BRESSON, Mme DESCHAMPS (absente, représentée par M. ZÉNON), M. HERAIL, Mme FREY, M. ZÉNON, Mme RUL, M. MARTINEZ, Mme FIRMIN, Mme DARTIGUELONGUE (absente, représentée par M. D'ABBADIE), M. CHOUKRI TOURI, Mme PELAEZ, M. ABID, Mme DAUGAS (absente, représentée par M. BRESSON) + M. VILLENEUVE

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons à la question n° 24.

DÉLIBÉRATION N° 24 : CYCLE DE L'EAU – Rapports annuels 2013 d'activités des délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- La question n° 24 est approchante de la question n° 23 puisqu'il s'agit des rapports annuels 2013 d'activités des délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération. Cela a été présenté aussi en C.C.S.P.L. Les gens ont posé des questions. Ce sont les délégataires qui présentent le résumé de leur activité sur l'année avec différents détails, notamment le nombre de fuites qu'ils ont réparées et un certain nombre de détails assez techniques.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question n° 25.

DÉLIBÉRATION N° 25 : CYCLE DE L'EAU – Extension de la station d'épuration de Béziers – Approbation du dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement
Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- La question n° 25 concerne la station d'épuration de Béziers qui est en cours de construction. Nous arrivons presque à la fin des travaux. Les travaux d'extension ont été lancés fin 2013 suite à l'obtention de l'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Comme vous le savez, ils vont permettre de porter cet équipement de 130 000 équivalents-habitants en situation actuelle à 219 400 équivalents-habitants en situation future (horizon 2030).

Ensuite, vous savez qu'une station d'épuration produit des boues par le traitement de l'eau. En ce moment, s'agissant de ces boues, suite à des inconvénients d'odeurs par rapport à un stockage sur le site depuis des années, nous avons pris la décision d'externaliser ce traitement des boues sur la commune d'Agde en accord avec le Maire d'Agde puisque le sécheur d'Agde est « surdimensionné » pour l'hiver vu les fluctuations de populations. Pendant toute la période d'hiver, ce traitement est assuré par la Lyonnaise des Eaux avec qui nous avons passé un contrat sur le sécheur d'Agde ; durant les mois d'été, la Lyonnaise des Eaux fait son affaire du traitement de ces boues, mais effectivement elle ne va pas les jeter dans les étangs, elle va les amener ailleurs.

Ensuite, nous ferons notre propre incinérateur sur place. Le marché n'est pas lancé. Je vous rappelle que, dans cette même salle, il y a 4 ou 5 ans, le choix de l'incinérateur a été validé à l'unanimité des élus de l'époque. Nous attendions aussi, pour valider ce choix, que le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Conseil Général, à notre demande, soit changé puisque c'était un plan ancien ; il y avait une possibilité d'incinérateur sur l'Est Hérault et pas de possibilité sur l'Ouest Hérault. Nous avons demandé que les quatre grosses stations de l'Hérault, Agde, Béziers, Sète et Montpellier, aient le même règlement. Nous y avons travaillé trois ans. Le Conseil Général a suivi notre demande. Nous pourrions donc d'abord construire cet incinérateur et ensuite le mettre en service.

Il faut faire un dossier au titre du Code de l'Environnement. C'est ce que ce soir nous vous demandons d'approuver. Il vous est proposé d'approuver le dossier d'étude des impacts du projet. Vous comprenez bien que ce n'est pas moi qui ai fait le dossier d'étude, mais des cabinets d'études.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Monsieur BLAZY, vous avez la parole.

M. BLAZY.- Sur le plan de traitement des déchets, on parle de la torche à plasma là ou cela n'a rien à voir ?

M. AURIOL.- La torche à plasma, c'est pour les déchets ménagers, et l'incinérateur il n'incinérera que des boues. Il n'est pas du tout identique aux incinérateurs de déchets ménagers.

M. BLAZY.- Ce n'est donc pas dans le même champ d'action.

M. AURIOL.- Nous ne mêlerons pas les deux. Ce sont deux choses qui fonctionnent différemment. Cet incinérateur de boues, c'est un outil hyper propre. J'en ai visité dans la région parisienne.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la question suivante.

DÉLIBÉRATION N° 26 : CYCLE DE L'EAU – Fixation des tarifs 2015 eau et assainissement de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour les services gérés en délégation de service public

Rapporteur : M. AURIOL

M. AURIOL.- La question n° 26 concerne la fixation des tarifs eau et assainissement de la Communauté d'Agglomération. Ce sont ceux que l'on appelle la surtaxe ou la part variable de la Communauté d'Agglomération ou de la Ville quand il s'agit de la ville. Vous savez que le prix de l'eau se décompose en plusieurs facteurs :

- la part du délégataire, donc de celui qui gère le service

- la part de la Communauté d'Agglomération qui a donné le service à gérer, mais qui garde une part que l'on appelle communément la surtaxe, et qui sert à thésauriser de l'argent pour faire les investissements, et notamment pour faire les investissements des stations d'épuration et les investissements des renouvellements de réseaux.

Je vous rappelle que nous faisons 10 M€ d'investissements dans l'eau et 10 M€ d'investissements dans l'assainissement depuis 12 ans, avec 90 % de taux de réalisation, c'est-à-dire 9 M€ tous les ans effectivement dépensés.

Pour cette année, je vous laisse lire les surtaxes liées à tout cela. Pour cette année, je vous proposerai de faire le choix de les laisser identiques, de ne pas augmenter ces tarifs que nous augmentions régulièrement du taux de l'inflation.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Monsieur MENARD, vous avez la parole.

M. MENARD.- Nous voterons évidemment contre ce rapport parce que nous sommes favorables à une baisse du prix de l'eau, donc à une baisse des surtaxes qui sont celles qui bénéficient à l'Agglomération pour les travaux auxquels vous avez fait allusion, d'autant que cela s'ajoute – je le redis puisque vous y avez fait allusion avec votre tact habituel – à l'absence de renégociation immédiate du prix de l'eau avec en particulier la Lyonnaise des Eaux.

Aujourd'hui, les Biterrois et les habitants des villages ont besoin de payer l'eau moins cher. Je le redis une fois de plus, il est irresponsable de nous répondre : « nous allons attendre deux ans pour négocier ». Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la Lyonnaise des Eaux, pendant deux ans, profite d'un plein tarif. Cela n'a aucun sens. J'ai encore discuté la semaine dernière avec les dirigeants de la Lyonnaise des Eaux à Béziers ; évidemment, nous pourrions obtenir une baisse immédiate de l'eau. Je suis tellement sidéré par cette attitude – pardon, cela doit être encore des propos de comptoir comme le dit avec tact notre hôte d'aujourd'hui – que je me demande qu'est-ce qui peut motiver pareille attitude. Je m'interroge comment aujourd'hui on peut m'expliquer qu'au fond baisser de 20, 30 ou 40 € le montant sur une note d'eau cela n'a pas d'importance. Mais pour tout un tas de gens cela a de l'importance. De la même façon que baisser les impôts c'est important, même si cela représente quelques dizaines d'euros. Nous ne pouvons pas d'une part dire que nous sommes dans une zone où il y a beaucoup de gens démunis, de gens pauvres, nous sommes à Béziers la quatrième ville la plus pauvre de France ; nous sommes, dans le Biterrois, dans les dix zones qui sont les plus touchées par le chômage ; dans le Biterrois, nous sommes à 20 % de chômeurs, c'est 16,7 % sur ma ville. Et en même temps nous ne prenons pas à bras-le-corps immédiatement cette question, de la même façon que l'on ne baisse pas les impôts. Nous les avons baissés à Béziers, mais à l'agglomération on ne les baisse pas. De la même façon, on ne veut pas baisser le prix de l'eau. Mais enfin, comment peut-on aller dire cela aux gens ! Comment allez-vous dire à des gens : « attendez deux ans » ? Pourquoi attendre deux ans ? Nous pouvons négocier aujourd'hui, et nous renégocierons dans deux ans. Rien ne justifie cette espèce d'autisme par rapport à la pauvreté de la ville. Cela accredité évidemment l'idée d'hommes politiques et de femmes politiques qui sont à mille lieues des préoccupations des gens. Si les gens détestent la classe politique, c'est en raison de discussions de ce type-là, d'absence de choix de ce type-là, de choix de ce type-là.

La population, elle a besoin que nous soyons attentifs à ses préoccupations. A la Devèze, il y a 75 % des gens qui vivent des minima sociaux. Dans mon centre ville, il y a 42 % des gens qui vivent des minima sociaux, et vous leur dites : « nous ne sommes pas pressés, nous en parlerons dans deux ans du prix de l'eau » ? Ce n'est pas possible. Je pense que c'est irresponsable par rapport aux Biterrois, irresponsable par rapport à l'image que l'on donne de la classe politique et des élus.

Une fois de plus, je ne vais pas le redire 25 fois, je ne comprends pas ou je ne veux pas comprendre pourquoi nous en sommes là.

(Applaudissements de conseillers communautaires)

M. AURIOL.- Monsieur MENARD, je vais vous répondre calmement. Vous ne comprenez pas, je l'entends. Nous vous l'avons déjà expliqué. Que vous ne partagiez pas mon explication, je le conçois, mais je vous la redis publiquement.

Le marché de l'eau, c'est quelque chose où il n'y a jamais eu beaucoup de concurrence. Vous n'avez qu'à vérifier cela, il y a un taux de renouvellement très réduit quand nous repassons des délégations de service public. Je ne porte pas encore une fois, comme vous, autant de jugement catégorique et tranché. C'est plus historique. Nous allons le changer. Nous allons ouvrir la négociation parce que nous en avons la volonté. Je vous engage, Monsieur MENARD, à venir à mes côtés ; il y a déjà deux réunions techniques sur l'eau, où l'on vous expliquera tout cela ; je ne dis pas que vous n'êtes pas capable de comprendre, je vous dis de venir avec moi.

M. MENARD.- Merci de votre amabilité.

M. AURIOL.- Mais vous savez que je vous trouve très intelligent ; cette intelligence n'est peut-être pas bien employée, mais je vous trouve très intelligent. Je vous incite à venir travailler avec nous. Le marché, nous allons l'ouvrir. Si nous donnons un signe que nous

négociations, la Lyonnaise, évidemment qu'elle prête à négocier, évidemment qu'elle baissera le prix de l'eau de 2 ou 3 %, nous le savons, ils n'attendent que cela ; ils donneront un signe aux autres délégataires que nous avons déjà fermé le marché et ces autres délégataires ne viendront pas. J'ai besoin d'avoir 5, 6, 7 entreprises qui vont venir, parce qu'il y a une grosse entreprise qui gère 26 millions d'abonnés en Espagne, il y a la Nantaise des Eaux qui est à capitaux suisses et à capitaux allemands qui veut venir. Ce sont eux qui vont aider à ouvrir la concurrence, et c'est là que nous mettrons la pression, pas quand nous aurons simplement la Lyonnaise où nous serons pieds et poings liés. Je vous demande de venir travailler à mes côtés.

Quand vous dites qu'il faut baisser la surtaxe, Monsieur MENARD, je vous l'ai déjà expliqué, les services vous l'ont expliqué, nous avons réglementairement – c'est la loi de l'État – sur l'assainissement 80 M€ à investir dans les dix ans. Nous sommes en train de travailler et de demander à l'État de nous le ramener à 30 M€. Dans les 5 prochaines années, nous allons être obligés d'investir 30 M€ dans les 5 ans et 80 M€ dans les 10 ans, et particulièrement sur votre ville – et vous n'y êtes pour rien, absolument pour rien en tant qu'élu, c'est la spécificité de votre ville –, sur laquelle bien évidemment vous participerez puisque ce sont des réseaux unitaires. Mais nous ne pourrions pas échapper à investir toutes ces sommes, comme nous n'avons pas pu échapper à remettre toutes les stations d'épuration à niveau. La France, je vous l'ai déjà expliqué, était sous la condamnation de l'Europe à des amendes faramineuses parce qu'il y avait 30 à 40 grosses stations d'épuration en France qui n'étaient pas aux normes.

Nous avons fait cet effort de mise aux normes de nos stations. Cet effort, excusez-moi Monsieur MENARD mais ni vous ni moi ne le finançons de notre poche ; ne faisons pas de démagogie, nous le finançons avec l'argent des contribuables, et à cela nous n'y échapperons. Nous faisons le minimum. Quand mes collègues me demandent de faire plus de renouvellements, ils ont raison, mais je leur réponds aussi que le renouvellement de réseau pour atteindre un rendement optimal c'est 400 € le mètre linéaire.

Alors, vous avez raison, l'eau est trop chère à Béziers. Je vous ai déjà expliqué que c'était historique. Peu importe qui est-ce qui l'a fait, ce sont des contrats d'après guerre quand il fallait équiper la France, nous vous l'avons expliqué. Vous préférez tenir un autre langage. Moi, je tiens un langage de vérité. Je dis que, dans deux ans, le prix de l'eau baissera de façon conséquente sur la moyenne de l'Agglomération. Mais laissez-nous travailler. La Lyonnaise des Eaux, elle n'est pas prête à vous faire cadeau de 40, 50 ou 60 € par habitant. Ce n'est pas vrai. Avec le respect que je porte à la Lyonnaise qui est une entreprise de qualité, je le dis, ils ont effectivement intérêt à venir brouiller le jeu ; c'est tout leur intérêt de multinationale.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste avant de donner la parole aux autres intervenants, le débat démocratique doit être là, mais je demanderai que chacun se respecte dans la suite de la discussion. Je voudrais que nous respections ce débat démocratique dans le respect de chacun. Je n'en dirai pas plus.

Après, je me suis déjà exprimé sur le sujet. Je crois que nous avons la même ambition, peut-être pas la même méthode. Ensuite, je crois que, lorsque l'on fait appel à la population et que l'on fait référence à ce dont les gens ont marre, moi ce que je peux dire c'est que les débats que nous avons à notre agglomération ne plaisent pas du tout à la population biterroise et du grand Biterrois. Ils en ont marre de ces débats stériles où chacun veut se satisfaire des délais, de l'immédiateté ou de projets. Les retours que j'en ai sur la Communauté d'Agglomération – et moi aussi je suis sur le terrain au quotidien – nous disent : maintenant, il faudrait arrêter tous ces débats stériles et travailler ensemble pour l'intérêt de tous. C'est ce que nous allons faire. Il est certain que, lorsque l'on s'occupe de collectivités, il y a des règles, il y a de la patience à avoir. Les campagnes électorales peuvent permettre de faire des propositions, mais nous devons prendre un certain temps, le délai le plus court bien entendu, pour les mettre en œuvre avec la meilleure des efficacités, afin qu'elles soient pérennes et pour un terme suffisant. Je n'en dirai pas plus.

Monsieur MENARD, je crois que vous voulez répondre.

M. MENARD.- Pardon de te reprendre, mais je ne crois pas que ce soit un débat stérile que de parler du prix de l'eau et de la facture des gens. Pour toi, c'est peut-être un débat stérile. Pour l'immense majorité des gens, ce n'est pas un débat stérile, c'est un débat du quotidien. Premier point.

Deuxièmement, je suis content que M. AURIOL ait dit et reconnu que nous avons l'eau la plus chère de France, pas l'eau la plus chère de la région, pas l'eau la plus chère du sud de la France, l'eau la plus chère de toute la France. C'est cela, la réalité. Quand nous vous demandons de faire en sorte que nous négociions tout de suite, bien sûr que c'est possible. Monsieur AURIOL, vous nous racontez une fable quand vous nous dites qu'il n'y a que peu d'intervenants possibles. Cela dépend de ce que nous faisons comme marché. Si nous offrons un marché entier pour toute la totalité de l'agglomération, c'est vrai, il n'y aura pas beaucoup d'intervenants. Si nous divisons l'agglomération en trois ou quatre marchés différents, cela fait rentrer dans les marchés des gens très différents, et je ne parle pas de la possibilité de la régie en plus. Cela veut dire que ce n'est pas vrai ce que vous nous racontez là. Aujourd'hui, il y a mille façons de peser sur la Lyonnaise tout de suite, et rien ne vous permet d'affirmer que négociier aujourd'hui cela fera que demain il y aura moins de gens. Je ne sais pas où vous avez trouvé ce raisonnement. Cela n'a ni queue ni tête. Cela a une queue et une tête si vous avez déjà tranché parce que, quand vous dites : « j'obtiens 20 % de baisse du prix de l'eau », cela veut dire quoi ? Que vous avez déjà discuté avec la Lyonnaise ? Que vous avez déjà les mains liées avec la Lyonnaise ? C'est cela, la réalité ?

M. AURIOL.- Je suis très à l'aise pour répondre, Monsieur MENARD. C'est moi qui ai changé de délégataire à Sauvian il y a 5 ans, et la baisse de la facture, dès la première année, a été de 80 € sur un volume de 120 mètres cubes. Je n'ai donc aucune accointance avec la Lyonnaise qui n'a pas trop apprécié cela. Je suis absolument très, très à l'aise. J'ai toujours dit que la SCAM gère l'eau aussi bien que la Lyonnaise des Eaux. Je suis donc très, très à l'aise pour vous répondre.

Par rapport au fait de faire des lots, nous sommes en train de l'étudier. Laissez-nous travailler. Venez travailler avec moi, même si nous ne nous entendons pas trop ; peut-être qu'en se fréquentant nous nous entendrons. Venez travailler. Il y a une troisième réunion qui est prévue ; venez dire ce que vous avez à dire, je suis sûr que quand il n'y aura pas de public nous le dirons plus calmement. Je vous incite à venir travailler avec nous devant les techniciens et devant les bureaux d'études qui n'essaieront pas de vous influencer ; après, vous pourrez garder vos idées, moi les miennes. Mais venez travailler. N'en faites pas un débat de campagne électorale. La campagne électorale est finie. Venez travailler sur des choses concrètes. Les chiffres, je vous les donne, ce n'est pas moi qui les invente. Les 25 M€ d'investissement de la station d'épuration de Béziers, sur laquelle nous raccordons Sauvian, sur laquelle nous allons raccorder d'autres effluents, il faut bien les financer. Cela, ce sont des réalités réglementaires. Ce n'est pas nous qui, le matin, en nous levant disons : « tiens, on va se construire une station plus jolie, on va y peindre des fleurs dessus ». Ce que nous faisons, c'est réglementaire. Vous l'écoutez à la télévision, même s'il n'y a pas beaucoup de débats techniques à la télévision, mais vous l'entendez tout cela. Les travaux d'amélioration du rendement du réseau – il y a un article qui paraît sur *Les Échos* aujourd'hui sur le sujet – il va bien falloir les financer.

Alors, effectivement, nous pouvons tout faire baisser. La part de l'Agglomération, nous ne l'augmenterons pas, mais nous ne la baisserons pas parce que nous ne pourrions pas financer les travaux, et l'État amènera moins d'aide. Ces rendements, ils conditionnent les aides de l'Agence de l'Eau. C'est quelque chose de très technique. Je ne vous reproche absolument rien. Moi, quand j'étais kiné, je ne m'occupais pas de l'eau. Mais quand on m'a proposé cette délégation, je me suis mis au travail, j'ai écouté mes techniciens, je n'ai pas essayé de leur donner des leçons ; ils ne me dictent pas la conduite à suivre, mais ils ont

amené toutes leurs compétences.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur COUQUET, vous avez la parole.

M. COUQUET.- Je crois qu'à ce sujet il faut garder la tête froide. C'est un problème important. Il est vrai que le Maire de Béziers a raison de souligner qu'à Béziers nous avons un prix de l'eau qui est très élevé et qui gêne certainement beaucoup de familles.

Par contre, nous prenons le temps actuellement – et je participe au groupe de travail qui s'est réuni deux fois – de bien regarder dans quelle direction nous pouvons aller. Alors on a l'air de sous-estimer qu'il y a quand même une autre solution qui est importante, c'est la régie publique. Si la régie publique ne se fait pas, nous devons, par rapport à la délégation de service public, pousser à ce qu'il y ait la meilleure négociation. Mais je pense aussi que la régie publique permettra de sortir par le haut de cette situation du prix de l'eau à Béziers et dans le Biterrois. Travaillons donc bien là-dessus.

M. MENARD.- Demandons-leur de baisser tout de suite le prix de l'eau alors.

M. COUQUET.- Moi, cela ne me gêne pas. Moi, je ne suis pas majoritaire ici. Mais je continue à insister là-dessus : n'oublions pas la régie publique, ne la laissons pas dans le petit coin. La régie publique, c'est la solution idéale pour avoir un prix de l'eau qui corresponde à ce que demandent les usagers.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ANGELI, vous pouvez intervenir.

M. ANGELI.- Merci, Monsieur le Président. Je vais m'adresser à M. AURIOL. J'ai entendu vos arguments et vos explications. Mais, moi, il y a quelque chose basique que je ne comprends pas. Vous avez dit tout à l'heure qu'en 2016 il y aurait des sociétés qui pourraient mettre en concurrence la Lyonnaise si j'ai bien compris. Moi, j'ai une question simple : malgré tout ce que vous nous avez expliqué, sans repartir sur un débat, pourquoi ces entreprises-là ne pourraient-elles pas le faire aussi avant vu la masse du marché ?

M. AURIOL.- Mais, Monsieur ANGELI, c'est parce qu'il y a un contrat signé jusqu'en 2016. J'ai déjà rappelé que la Ville de Castres, au moment d'une alternance politique, a dénoncé le contrat avec la Lyonnaise. Ils ont été condamnés à 30 M€ de dommages et intérêts. Alors, effectivement, le prix de l'eau a peut-être baissé, mais la Ville a perdu 30 M€. Si vous signez un contrat dans votre vie privée, vous le faites appliquer.

M. ANGELI.- Sauf que les contrats, ce sont les accords des parties, et on peut très bien, sans rompre un contrat, le renégocier, c'est tout. Après, effectivement, il y a des arguments de chaque côté.

M. AURIOL.- Nous pouvons négocier à l'occasion d'avenants. C'est ce que nous avons fait il y a deux ans, et nous avons réussi à baisser le prix de l'eau à Béziers de 6 %. Mais, déjà, un avenant, c'est très difficile, parce que nous discutons avec le délégataire qui est en place ; nous y sommes malgré tout arrivés, mais à l'occasion d'avenants parce que c'est quelque chose de bien cadré.

M. LE PRÉSIDENT.- Gérard GAUTIER a la parole.

M. GAUTIER.- Simplement, Monsieur le Président, moi je vais m'abstenir. Je vais m'abstenir parce que je crois que l'on ne récolte que ce que l'on sème, et en son temps je me suis exprimé sur la mise en place de la gouvernance de l'Agglomération, sur laquelle je n'étais pas d'accord, eu égard à l'exclusion de la majorité municipale de Béziers. Alors, par la suite, j'ai qualifié de « pétassage » l'accord entre vous, Monsieur le Président, et M. le Maire de

Béziers. Ce terme, au demeurant péjoratif, dit bien ce qu'il veut dire et illustre bien la situation actuelle ; situation qui – je le présume, même si je ne le souhaite pas – va durer six ans. Cette situation aurait pu être évitée. Aussi ai-je décidé dans tous les domaines et dans tous les dossiers où seront opposés le Président de l'Agglomération et le Maire de Béziers de m'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons pouvoir voter.

Qui vote contre ? 22 voix : M. MENARD, Mlle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARO (absente, représentée par M. HERAIL), M. ANGELI, Mme DORIER, M. MOULIN, Mme LAUGÉ (absente, représentée par Mme DORIER), M. BRESSON, Mme DESCHAMPS (absente, représentée par M. ZÉNON), M. HERAIL, Mme FREY, M. ZÉNON, Mme RUL, M. MARTINEZ, Mme FIRMIN, Mme DARTIGUELONGUE (absente, représentée par M. D'ABBADIE), M. CHOUKRI TOURI, Mme PELAEZ, M. ABID, Mme DAUGAS (absente, représentée par M. BRESSON) + M. VILLENEUVE

Qui s'abstient ? 3 voix : M. BLAZY, M. ABELLA et M. GAUTIER.

Qui est pour ? Tous les autres conseillers communautaires.

La délibération n° 26 est adoptée à la majorité.

Nous pouvons passer à la question suivante qui est présentée par Jean-Claude RENAU.

DÉLIBÉRATION N° 27 : TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET DE LA GESTION DES DÉCHETS – Adoption des tarifs redevance spéciale 2015 pour les déchets non ménagers

Rapporteur : M. RENAU

M. RENAU.- Merci, Président. On va mettre un peu d'humour, il paraît qu'on garde toujours le meilleur pour la fin... Nous allons essayer de nous en sortir avec un peu moins de débats.

La délibération n° 27 que j'ai à vous présenter concerne l'adoption des tarifs de redevance spéciale pour l'année 2015 pour les déchets non ménagers. Vous avez la délibération sous les yeux, je ne vais pas vous la lire en entier.

Pour faciliter l'activité des redevables, un tarif de location annuel des bacs roulants, dits de « roulement », a été instauré.

Pour l'exercice de l'année 2015, compte tenu du faible taux de l'inflation (+ 0,4 %) et de la conjoncture économique actuelle, les tarifs que vous avez sous les yeux vont demeurer inchangés.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N° 28 : TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET DE LA GESTION DES DÉCHETS – Fixation des tarifs collecte et traitement des déchets pour l'année 2015

Rapporteur : M. RENAU

M. RENAU.- Je vous présente la dernière délibération qui porte sur la fixation des tarifs collecte et traitement des déchets pour l'année 2015. Vous avez le tableau de ces tarifs sous les yeux, je ne vais pas énumérer tous les tarifs qui sont indiqués dans le tableau.

Je rappelle simplement que cette grille tarifaire intègre les dispositions prévues au règlement de collecte (arrêté n° 2012/582 publié le 11 juillet 2012).

Le tableau qui est joint dans la délibération reprend la totalité des tarifs utiles à l'exercice de ces interventions et aux facturations afférentes, dont l'augmentation moyenne est de 1,6 % par rapport aux tarifs 2014.

Il vous est proposé d'approuver pour l'année 2015 ces tarifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Monsieur ANGELI, vous avez la parole.

M. ANGELI.- Je viens de le découvrir en regardant le tableau ; pour le dépôt de déchets ordures ménagères résiduelles à l'UVOM (Unité de Valorisation des Ordures Ménagères), le particulier et l'entreprise payent le même prix apparemment.

M. RENAU.- Philippe peut apporter des précisions.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur DONNADIEU, vous pouvez intervenir.

M. DONNADIEU.- Il n'y a pas de particuliers qui viennent à l'UVOM pour apporter des ordures ménagères, puisque c'est le service de collecte qui les ramasse.

M. ANGELI.- Alors enlevez le mot « particuliers » des tarifs. Il est marqué : « particuliers, entreprises : 152,78 € la tonne ». Si les tarifs sont consultables par les particuliers, ils vont faire une réflexion je pense. Enlevez le mot « particuliers ». Si les particuliers ne viennent pas déposer des ordures ménagères à l'UVOM, ne le mettez pas dans le tableau.

M. RENAU.- Ils ne viennent pas effectivement puisque c'est la collecte qui ramasse les ordures ménagères pour les particuliers.

M. ANGELI.- Enlevez-le des tarifs.

M. RENAU.- Nous l'enlèverons des tarifs. Ce sera effectivement enlevé des tarifs.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est pour ? Unanimité.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Y a-t-il des questions diverses ? Non. La séance est levée.

Bonne continuation, et nous nous retrouverons pour le prochain Conseil communautaire le 18 décembre.

(La séance est levée à 20 h 05)
